

**LISTE TARIFAIRE DU CANADA**

Numéro	Désignation des articles	Colonne I		Colonne II
		Catégorie d'échelonnement	Taux de base	Taux de base
17.01	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide.			
	- Sucres bruts sans addition d'aromatisants ou de colorants :			
1701.11	-- De canne			
1701.11.10	--- Ne titrant pas plus de 96° de polarisation	Sug	\$ 22.05 /tonne	-
1701.11.20	--- Titrant plus de 96° mais pas plus de 97° de polarisation	Sug	\$ 22.61 /tonne	-
1701.11.30	--- Titrant plus de 97° mais pas plus de 98° de polarisation	Sug	\$ 23.18 /tonne	-
1701.11.40	--- Titrant plus de 98° mais pas plus de 99° de polarisation	Sug	\$ 25.57 /tonne	-
1701.11.50	--- Titrant plus de 99° mais moins de 99,5° de polarisation	Sug	\$ 24.69 /tonne	-
1701.12.00	-- De betterave	Sug	\$ 24.69 /tonne	-
	- Autres :			
1701.91.00	-- Additionnés d'aromatisants ou de colorants	Sug	\$ 30.86 /tonne	-
1701.99.00	-- Autres	Sug	\$ 30.86 /tonne	-
17.02	Autres sucres, y compris le lactose, le maltose, le glucose et le fructose (lévulose) chimiquement purs, à l'état solide; sirops de sucres sans addition d'aromatisants ou de colorants; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel; sucres et mélasses caramélisés.			
1702.10.00	- Lactose et sirop de lactose	B	5 %	-
1702.20.00	- Sucre et sirop d'érable	D	En fr.	-
1702.30.00	- Glucose et sirop de glucose, ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état sec moins de 20 % de fructose	B	1.6 ¢/kg	-
1702.40.00	- Glucose et sirop de glucose, contenant en poids à l'état sec de 20 % inclus à 50 % exclus de fructose	B	1.6 ¢/kg	-
1702.50.00	- Fructose chimiquement pur	D	En fr.	-
1702.60.00	- Autre fructose et sirop de fructose, contenant en poids à l'état sec plus de 50 % de fructose	B	1.6 ¢/kg	-
1702.90	- Autres, y compris le sucre inverti (ou interverti)			